L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES.—NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 13 OCTOBRE 1847.

Imprimé et publié par
MAGNE & WEISSE,
No. 81 rue de Chartres, et No. 13 rue du Camp.

NOUVELLE-ORLEANS :
MERCREDI MATIN, 13 OCTOBRE 1847.

POUR LE CONGRÈS 2e DISTRICT.

H. G. THIBODEAUX.

Messieurs les Editeurs,

Veuillez annoncer qu'une assemblée des whigs du Quatrième District Représentatif aura lieu, jeudi soir, 14 octobre, à sept heures, au café Canterbury, pour faire choix de trois candidats à la Chambre des Representans de l'Etat. Cette mesure a paru être désirée par le Parti, plusieurs whigs du district ayant pensé que l'assemblée tenue samedi dernier à l'hotel Conti avait été convoquée dans un trop court délai. Les candidats nommés par cette réunion ayant consenti à la convocation faite par le présent.

P. W. FARRAR,
THEODORE ZACHARIE,
GEO. K. RODGERS,
GREER B. DUNCAN.

BULLETIN.—Nous n'aurons pas heureusement à déplorer la mort du Président actuel; M. Polk n'est pas mort, et nous nous réjouissons bien sincèrement d'apprendre qu'après une fort sérieuse indisposition, il se trouve maintenant en état de se livrer à ses travaux ordinaires. Tel est du moins l'assurance que nous donne le correspondant qui écrit de Washington au Sun de Baltimore. Quant à l'*Union*, ce journal ne fait pas la moindre allusion à la santé du Président. C'est bon signe. Cela nous porterait à croire que la maladie de M. Polk avait été exagérée à plaisir, et que le bruit de sa mort n'a été qu'une pure invention, rien n'étant venu rendre probable un pareil résultat.

On ne sait point encore quel parti va prendre le gouvernement pour la guerre du Mexique. Aucun acte officiel n'est venu indiquer positivement ses projets. Toutefois l'*Union* donne à entendre que l'Exécutif est décidé à ne plus écouter de nouvelles ouvertures; que des renforts considérables sont ou vont être dirigés sur Vera Cruz et que le Mexique sera mis à contribution pour nous mettre à même de continuer la guerre et de garder le pays sans que la chose devienne trop onéreuse. La correspondance semi-officielle du *Sun* de Baltimore est plus explicite. Nos troupes occuperont une ligne qui passera par Vera Cruz et Mexico pour se prolonger jusqu'à Acapulco, tout le pays au Nord de cette ligne sera soumis à une administration américaine. Celles de plus le général Scott et le général Taylor seront renforcés, sans doute de manière à pouvoir opérer le long, voire même au-delà de cette ligne. Nous arrivons donc à l'occupation forcée.

La Convention locofoco de l'Etat de New-York, réunie à Syracuse, donne un admirable exemple de l'harmonie qui règne dans le parti; les "Hunkers" et les "Barnburners" s'y disputent avec un acharnement dont des locofocos seuls sont capables. Les premiers toutefois ont obtenu un avantage marqué; ils ont fait passer leur ticket; puis on en est venu à discuter les résolutions qui avaient trait au proviso Wilmot. Les têtes se sont si fort échauffées que peu s'en fallut qu'on en serait venu aux coups, si le président n'avait eu l'esprit de lever la séance et de disperser compagnie. L'assemblée s'est alors séparée dans le plus admirable désordre !

L'état mensuel que publie le département de la Trésorerie, fixe à $15,533,189. 31 la somme des bons du trésor en circulation à la fin de septembre. Ce chiffre, si notre mémoire nous sert bien, a quelque peu grossi depuis la fin d'août. La ressource d'ailleurs est assez avantageuse en ce moment pour qu'on se laisse aller à en user.

Le bulletin de l'intérieur est, comme on le voit, assez léger; nous n'en dirons pas autant de celui de l'extérieur. Les nouvelles d'Italie, d'Espagne et d'Algérie sont graves : nous les donnons avec assez de détail pour qu'elles présentent un vif intérêt à nos lecteurs. Nous y reviendrons sans doute ultérieurement; pour aujourd'hui on les trouvera très nettement résumées dans la fin de notre correspondance de Paris, que nous recommandons d'une façon particulière. Ajoutons avant de terminer, que nous avons la suite des *Mémoires d'un Médecin* que nous en reprendrons immédiatement la publication.

CONCERT.—La Société Philharmonique donne ce soir à la salle de l'Armory Washington, rue du Camp, un grand concert dont le produit est destiné à la caisse de l'Association Howard. On sait ce que cette généreuse association a fait de bien durant l'épidémie, et l'on peut être sûr que les fonds qui lui sont confiés arriveront à leur destination chez les malheureux.

THÉATRE D'ORLEANS.—Nos lecteurs apprendront avec plaisir que M. Davis a complété le personnel de sa troupe par l'engagement d'une artiste dont on fait de grands éloges. Artiste [illegible] encore, M. Alphonse a tenu avec distinction son emploi dans plusieurs des principaux théâtres de province.

Quant au ballet, M. Davis y a renoncé par suite des prétentions exorbitantes qu'il a rencontrées chez toutes les premières danseuses auxquelles il s'est adressé. L'une d'elles ne demandait rien moins que $12000 pour la saison. Notre public se consolera facilement de cette privation au besoin en regardant à la salle d'Orléans, puisqu'il espère se voir et d'applaudir et Mlle. Heyzet, Mlle Dimier et toute la compagnie Mlle [illegible] sans compter la Ciocca et les autres [illegible].

KEY WEST.—Le *Mediator*, après avoir relâché à Key West pour y réparer quelques avaries, a repris la mer le 25 septembre pour se rendre à New York.—Le brick *Leopold* qui venait de Charleston à la Nouvelle-Orléans, en a fait autant et devait se remettre en route quelques jours plus tard.

Chronique Locale.

TENTATIVE D'INCENDIE.—On a tenté trois fois, depuis vendredi dernier, d'incendier le logis de M. H. Sincser, rue Tchoupitoulas, entre St Joseph et Delord. La police de la 2e Municipalité avait été instruite de ce fait, le capitaine Winter a envoyé sur les lieux un officier chargé d'exercer sur le guet. Hier, tandis que l'officier exerçait son active surveillance, ca[illegible] dans une partie du bâtiment, il aperçut un individu qui sortait d'une pièce contigüe à la maison. Son œil s'avancer avec des copeaux à la main dans le grenier commun, et les déposer [illegible] allumettes. Puis une vive lumière [illegible] aussitôt. Le barbier, qui se nomme Den[illegible], pris sur le fait en flagrant délit, fut immédiatement appréhendé et conduit au poste. Il comparaîtra probablement ce matin devant le recorder Baldwin.

SINISTRE ÉPOUVANTABLE.—Avant-hier soir, on a découvert le cadavre d'un homme dont on ignore le nom, flottant dans le Nouveau-Canal, entre le bureau de péage et l'entrepôt de la Compagnie. Cet homme avait été jour-là même demandé à loger au gardien de la porte, en disant qu'il était [illegible] de fièvre jaune. Le malheureux a probablement mis lui-même un terme à son existence.

ESCROQUERIES.—Louis Deblong, prévenu d'avoir escroqué hier devant le recorder par [illegible] Derbès, il a été renvoyé pardevant la Cour de District. On sait que Deblong est prévenu d'avoir enlevé leurs montres à des passagers du bateau à vapeur St-[illegible].

RECORDER BALDWIN.—On a arrêté hier le nommé Dennis Kileen, porte-clé à la prison de paroisse, sous prévention de voies de fait sur la personne de Mme Catherine Burns. Kileen sera interrogé ce matin. C'est le même individu qui a été accusé, il y a quelque temps, du meurtre d'un pauvre Hirez.—M Davidson, de la maison Loyne et Davidson, s'est présenté au bureau du recorder Baldwin, et a formulé une plainte contre le nommé J. Wolgamutt: celui-ci est accusé d'avoir tenté de décharger un pistolet sur le plaignant. L'examen du prévenu aura lieu ce matin.

RECORDER SEUZENEAU.—M. John C. Smith a déclaré hier, au bureau du recorder de la 3e Municipalité, une plainte de vol avec effraction contre une femme Merrill. Un mandat d'arrêt a été lancé contre celle-ci.—Une autre femme, nommée Louisa, a été arrêtée sous prévention d'avoir cassé la terrasse et frappé à la poitrine, Mme Martin Patterson, au domicile même de cette dernière. La plainte a été portée par le mari de Mme Patterson. Louisa a fourni un cautionnement pour répondre de sa comparution devant le recorder, le 15 du courant.

NOYADE.—On a retiré hier du fleuve, en face de la rue St-Louis, le cadavre d'un nègre nommé George, appartenant à M. Conelly. La levée du corps a été pratiquée par le coroner.

☞ Le Conseil de la 1ère Municipalité, à sa dernière séance, a désigné l'honorable P. Soulé comme membre de la direction des écoles publiques au lieu et place de M. Carter démissionnaire. Il était difficile de faire un plus heureux choix.

☞ Nous sommes heureux d'apprendre que le capitaine Youènes, prenant acte de l'accusation que nous avions articulée contre un garde, a établi hier matin une enquête à ce sujet. Quel qu'en soit le résultat, on ne peut s'empêcher de louer le zèle dont le chef de notre police fait preuve et sa promptitude à réprimer les abus.

EUROPE.

ARRIVÉE DE L'*Hibernia*.

Tous nos journaux français nous sont arrivés par la malle d'hier, et nous en donnons aujourd'hui de copieux extraits. La situation de l'Italie est fort grave; celle de l'Espagne est loin d'être assurée; la Suisse est toujours en fermentation; le différend grec se complique au lieu de se dénouer; la France achève la lessive des scandales et des crimes qui se sont produits dans ces derniers temps, et l'Angleterre fait fort tristement l'inventaire de ses dernières faillites. Le tableau est loin d'être gai; il nous fait du reste reporter nos regards sur ce pays avec une juste satisfaction.

CORRESPONDANCE PARISIENNE.

PARIS, le 16 septembre 1847.

Monsieur,

L'excitation causée par l'horrible drame de l'hotel Sébastiani est maintenant calmée. L'instruction se poursuit contre l'ancienne maîtresse du duc, mais tout porte à croire que l'on ne pourra point trouver dans les documents du procès de quoi motiver contre elle une accusation sérieuse de complicité.

Il y a eu ces jours passés des rassemblements qui ne peuvent être qualifiés d'émeutes que faute d'un autre nom mieux approprié à la chose. On pourrait dire à la rigueur que c'est un effet sans cause. Vous allez en juger. Un maître cordonnier de la rue de St-Honoré, n'étant pas content du travail de l'un de ses ouvriers qui lui rapportait une paire de souliers, ne voulut lui payer que 2 fr. 50, ce qu'il payait habituellement 3 fr. Cette difficulté entre le maître et l'ouvrier, pour une somme de dix sous, amena des propos et des injures. Il n'en fallait pas d'avantage pour faire accourir les badauds en foule. Le rassemblement une fois formé à Paris, surtout dans un quartier aussi fréquenté que celui du Louvre, il s'alimente naturellement par le flot perpétuel des allants et des venants. Les premiers curieux s'étaient arrêtés pour voir le résultat de la querelle entre le cordonnier et son ouvrier; les autres qui survenaient, plus tard s'arrêtaient pour savoir de quoi il s'agissait. Le lendemain d'autres curieux s'arrêtaient pour voir la scène du rassemblement de la veille et formaient sans s'en douter un nouveau rassemblement qui, par la même raison, durait tout le jour; ainsi de suite.

Il aurait probablement suffi de ne pas s'en mêler pour voir cela se dissiper peu à peu; malheureusement la police qui touche à tout en France, a failli faire tourner les choses au tragique en intervenant un peu trop brutalement.

Le premier jour il n'y avait que des curieux. Mais la police ne pouvait intervenir sans que le gamin de Paris s'en mêlât aussitôt activement. Le gamin et la police sont ici des adversaires naturels, des ennemis intimes; on les voit invariablement agir l'un contre l'autre au grand dommage des badauds qui paient toujours les frais de la représentation. Le gamin contribue à grossir le rassemblement, il provoque la police et s'esquive de façon à laisser les curieux dans l'embarras. Ce n'est pas qu'il ne soit brave; chez lui, au contraire, la bravoure va jusqu'à la témérité; mais la malice est sa passion dominante.

Maintenant, soit qu'elle fut ennuyée de ce métier d'observateur qui l'accablait de fatigue, soit qu'elle eut reçu des ordres à cet effet, ce qui cependant est peu probable, la police se livra dès le second ou tout au moins dès le troisième jour à des excès blamables, excès qui provoquaient dans toutes les classes de la population une vive et très légitime indignation. Enfin, les rassemblements ont fini par se dissiper comme ils s'étaient formés, c'est à dire sans motif appréciable.

Deux journaux, sur les cinq poursuivis par le gouvernement, viennent d'être jugés très diversement. La *Gazette de France* et la *Démocratie Pacifique* étaient assignées à comparaître le même jour devant la cour d'assises. La *Gazette* eut peur, ne se présenta pas et fut condamnée par défaut. Plus hardie, la *Démocratie* comparut, se défendit et fut acquittée. Enhardie, cependant, par ce succès, la *Gazette* est revenue devant la cour par opposition de jugement par défaut; elle a plaidé et bien plaidé par l'organe de Me Dutougerais, et finalement a été condamnée à trois mois de prison et deux mille francs d'amende.

Cette différence faite par le jury entre les deux journaux accusés, à huit jours d'intervalle est d'autant plus singulière, au premier aspect, que l'article de la *Démocratie Pacifique* était beaucoup plus vif, beaucoup plus incisif que celui de la *Gazette*, et que l'acquittement de l'un semblait entraîner d'emblée l'absolution de l'autre. Il n'y a cependant rien là qui ne s'explique aisément par les tendances respectives des deux journaux.

La *Démocratie Pacifique* est l'organe des socialistes de l'école de Fourier. Soutenant avant tout et par dessus tout, la nécessité d'une transformation sociale, elle a souvent eu l'occasion de faire apprécier à leur juste valeur les déclamations, je veux dire les expositions de doctrine des diverses oppositions de droite et de gauche, en prouvant l'impuissance radicale de la politique. La hauteur de ses vues et l'impartialité de ses appréciations, prouvées par une expérience de plusieurs années, écarteraient nécessairement toute pensée d'opposition systématique. C'était un mouvement d'indignation, rien de plus.

La *Gazette*, au contraire, se débat péniblement sous le poids écrasant de la contradiction flagrante qui existe entre son présent et son passé, entre la démocratie et la royauté absolue. On pourrait définir la *Gazette*: un bonnet rouge couvrant un drapeau blanc. Organe de l'absolutisme et du droit divin sous la restauration, elle demande maintenant le suffrage universel immédiat et sans transition.

Ce radicalisme peut être sincère quoique un peu tardif; mais nul ne le prend au sérieux, pas même les organes du parti radical. A tort ou à raison donc, l'opinion publique accuse ce journal de vouloir amener à l'absolutisme à travers l'anarchie révolutionnaire. Cela seul expliquerait la sévérité comparative du jury envers la *Gazette*.—Je m'excuse pas ce qui a été fait: dans mon opinion il n'aurait du y avoir ni poursuites ni condamnations; je cherche seulement à vous faire comprendre comment le jury a été amené à traiter si inégalement deux journaux accusés de la même offense.

Le rédacteur en chef de la *Gazette*, M. l'abbé de Genoude, continue d'ailleurs de jouer son rôle de Hampden. Il se refuse obstinément au paiement de l'impôt soutenant qu'il n'est pas légalement exigible tant qu'il n'est pas voté par tous les citoyens ou tout au moins par leurs représentants. Il a laissé saisir ses meubles, et il sera prochainement en prison s'il ne paie. Arrêté de la police, les réquisitions du fisc il répond: "Député, j'ai refusé le budget parceque la Chambre ne représente pas le pays; contribuable, je refuse l'impôt." On verra que tout cela deviendra; le fait est, et cela à son très grand chagrin, que nul journal hors le sien n'en fait seulement mention.

On s'occupe encore dans les rangs de l'opposition d'un projet de réforme électorale. Quelque insignifiantes que soient ces réformes, on ne les obtiendra pas facilement. Ceux qui sont au pouvoir trouvent naturellement que tout est pour le mieux dans le meilleur des gouvernements possibles et résistent avec opiniâtreté à tout qui de près ou de loin menace leur position garantie par le *statu quo*. Puis quelques bons esprits sont effrayés de tout ce qu'il y aurait à faire et de tout le temps qu'il faudrait pour opérer des améliorations réelles; et quand ils viennent à se compter ils sont encore plus effrayés de leur petit nombre et de leur isolement. C'est, en effet, on ne peut plus décourageant. Pourtant on ne saurait assez le répéter, tant qu'on ne s'occupera pas sérieusement de l'affranchissement réel des communes, de l'extension de l'organisation et surtout de la *spécialisation* de l'instruction publique, toute réforme électorale sera insuffisante ou dangereuse.

Les affaires extérieures marchent rapidement vers une crise dont il est impossible de prévoir le résultat.

En Suisse, la diète s'est prorogée jusqu'au mois prochain pour donner à quelques-uns de ses membres indécis le temps de se concerter avec leurs commettants sur les mesures de rigueur à prendre envers les Etats formant la ligue catholique.

L'Italie toute entière s'agite. L'Autriche intervient timidement encore pour neutraliser des idées libérales, et l'on assure que l'Angleterre se prononcera si elle ne l'a déjà fait en faveur du Pape et des libertés de l'Italie. On le dit, mais je n'en crois rien. Mais ce qui est à peu près sûr, c'est que la France ne bougera point quoiqu'il arrive.

Au lieu de s'arranger, le différend greco-turc s'envenime de plus en plus; et c'est encore l'Angleterre qui souffle la discorde.

Pendant la dernière quinzaine les affaires ont marché rapidement en Espagne. Le ministère Pacheco ne pouvant plus se tenir debout, le grand sabre qui s'appelle Narvaez fut envoyé ou mandé si l'on veut de Paris pour s'emparer du pouvoir à Madrid au profit des modérés suivant les uns, au profit des intérêts français suivant les autres. C'est qu'il y a de sûr c'est que l'Angleterre s'est mise en travers et que le pouvoir est tombé non point aux mains de Narvaez, mais aux mains de l'ambassadeur anglais, M. Bulwer qui gouverne la Reine par le général Serrano et le royaume par le ministre Salamanca au profit des manufacturiers de Manchester. Une chose d'ailleurs que l'on ne saurait remarquer, c'est que derrière toutes les intrigues, derrière toutes les guerres de l'Angleterre il y a un intérêt de boutique. La nation anglaise n'a qu'un souci, qu'une idée: procurer des acheteurs à ses fabricants, faciliter l'écoulement de ses produits; et pour parvenir à ce but tous les moyens lui sont bons.

Espartero, cet autre grand sabre dont la poignée est à Londres, est rappelé et rétabli dans tous ses grades, honneurs et distinctions—à ses fonctions de Regent-près bien entendu.—Encore assure-t-on qu'il prendra provisoirement les rênes de l'Etat pendant une indisposition *que doit avoir* la reine.

On a beau dire, l'Espagne est en ce moment plus qu'elle ne l'a jamais été un des nombreux théâtres sur lesquels se combattent à outrance l'influence française et l'influence anglaise.

Les mariages avaient un moment fait triompher l'influence de la France; mais l'Angleterre n'a pas tardé à prendre habilement sa revanche en brouillant à mort le roi et la reine. Maintenant elle suit ses avantages en poursuivant avec l'énergie qu'elle met à tout un projet de divorce afin de pouvoir reprendre en faveur de ses projets matrimoniaux en faveur de quelque Cobourg peu délicat. Il faut même convenir que sa partie est aujourd'hui merveilleusement bien liée et que les chances de succès sont décidément en sa faveur. Si elle ne réussit pas dans son projet de divorce, elle a du moins toutes les sympathies [illegible] elle favorise les départements [illegible] qui doit faire apprécier la sincérité de la parfaite Albion); que si tout cela ne réussit pas elle prétentions du comte de Montemolin qu'elle tient soigneusement en réserve à cet effet.

Or, pour cette combinaison, il ne faut pas se dissimuler qu'elle aurait en sa faveur la sympathie et au besoin l'appui de toute l'Europe absolutiste. Ainsi d'un côté la France et de l'autre côté le reste de l'Europe. On conviendra que la partie n'est pas égale. J. M.

FRANCE.

CHRONIQUE POLITIQUE.

PARIS, 15 SEPTEMBRE.—L'ordonnance de nomination de M. le duc d'Aumale au poste de gouverneur général de l'Algérie, est signée depuis quelques jours, et elle avait été envoyée hier soir au *Moniteur Parisien* et au *Moniteur Universel*, pour être insérée dans les deux journaux. L'ordonnance était déjà sous presse lorsqu'on a envoyé la retirer. Elle ne paraîtra maintenant que dans cinq ou six jours.

—Mme la duchesse d'Aumale est accouchée heureusement, le 11, à Saint-Cloud, d'un prince qui prendra le titre du duc de Guise. Cette nouvelle a été annoncée par une salve de vingt-un coups de canon.

—L'armée vient de faire une perte douloureuse. M. le maréchal duc de Reggio, gouverneur des Invalides, est mort hier à six heures du soir.

—Il est probable que M. le maréchal Soult, duc de Dalmatie, qui a envoyé sa démission comme président du conseil, va être nommé gouverneur des Invalides, en remplacement de M. le maréchal duc de Reggio, qui vient de mourir.

—Le conseil des ministres, composé de MM. Guizot, Duchâtel, Hébert, de Salvandy, Trézel, de Montebello et Jayr, s'est réuni avant hier, à midi, au château de St-Cloud, sous la présidence du roi.

On s'y est occupé, dit-on, de la question d'Espagne et des affaires d'Italie.

La reine Christine et le duc de Rianzarès étaient venus dès le matin au château pour conférer avec le roi, et M. Guizot, qui était à Saint-Cloud avant onze heures.

On donne comme certain le remplacement de M. le duc de Glucksberg, à l'ambassade de Madrid, par M. de Bacourt. M. de Glucksberg s'est tout-à-fait compromis à la cour de la reine d'Isabelle, qui avait fini par lui refuser toute audience.

Le cabinet, disent les intimes, s'est déterminé à rappeler M. de Glucksberg, à cause du peu de capacité dont il aurait fait preuve dans la crise actuelle. "Non seulement il n'a point fait "obstacle aux projets de l'ambassadeur anglais, "mais il a compromis les intérêts qui lui étaient "confiés par son assiduité dans certaines réunions qui reçoivent le mot d'ordre de la Malmaison."

On parle d'un aide-de-camp du roi qui serait envoyé en mission près de la reine Isabelle.

On dit que M. le duc de Nemours, revenu de Compiègne dans la nuit dernière, assistait à ce conseil avec les ducs d'Aumale et de Montpensier.

—Le ministère, après avoir hésité pendant quelques jours sur la conduite qu'il devait adopter à l'égard du Maroc, a enfin décidé qu'une intervention française, à main armée, aurait lieu en faveur de l'empereur Abderrhaman. M. le duc d'Aumale, qui assistait au conseil des ministres dans lequel cette résolution a été prise, a insisté vivement sur la nécessité de cette intervention. C'est par cette expédition que le prince doit inaugurer sa prise de possession des fonctions de gouverneur général.

Des ordres ont été envoyés par le télégraphe à plusieurs régimens, en garnison dans les villes du midi, de se diriger sur Toulon, où ils doivent être embarqués pour Oran. Le général Bedeau ne fera pas partie, dit-on, de l'expédition, et restera à Alger. On dit aussi que plusieurs bâtimens de ligne doivent aller croiser sur les côtes du Maroc.

Il serait possible, d'après la rapidité des mouvemens d'Abd-el-Kader, qu'il fût déjà maître de Fez et des principales villes du Maroc, lorsque les troupes françaises seront réunies pour venir au secours de l'empereur, en sorte qu'au lieu d'aller à son secours, on pourrait bien n'entrer en Maroc que pour le replacer sur son trône.

—Les journaux officiels ont gardé le silence sur un accident dont le duc de Nemours a été victime à la chasse; mais en laissant planer un doute sur ce fait, ils n'ont pas osé le démentir.

Il parait que, dans la partie de chasse à tir du 8 courant, à Compiègne, le fusil d'un des chasseurs, qui se trouvait placé à quelque distance, partit au moment où le chasseur cherchait à ajuster l'arme, et qu'une partie de la charge atteignit le duc de Nemours. On dit que l'auteur de cet accident avait été pris d'une sorte d'indisposition nerveuse à laquelle il est sujet, et qu'il ne put commander à la direction de son fusil. Le médecin du prince, qui était à la chasse, accourut, mais le duc de Nemours avait été si légèrement atteint, qu'il put continuer la chasse. Au retour, le médecin examina les traces du plomb; il reconnut qu'une dixaine de grains avaient atteint la tête, et qu'un seul avait pénétré dans la région temporale gauche. Le repos et l'application de quelques appareils furent prescrits; mais, du reste, dès le lendemain, le prince put assister à une petite guerre, près du camp. Le peu de gravité de cet accident, explique comment les lettres de Compiègne se taisent pour la plupart sur ce fait, qu'on a assez singulièrement, dans les premiers momens surtout, à garder secret; tant on tenait à ne point causer aucune impression désagréable à la duchesse, que parce qu'on ne savait pas encore quelles pouvaient être les suites du coup de fusil.

—L'ambassadeur persan, après quelques jours de quarantaine, est descendu à Toulon avec sa suite. Il est accompagné de son fils, de son gendre, et d'une suite de quinze personnes, y compris deux interprètes.

Sa présence à Paris ne manquera pas de soulever les empressemens de cette badauderie outrée que Montesquieu, de son temps, caractérisait d'une manière plaisante par cette simple réflexion: "*Peut-on être persan?*"

—M. Granier de Cassagnac a quitté Paris ces jours derniers, non pas avec une mission du gouvernement, comme on l'annonçait à tort, mais dans le plus grand secret. Il se rend en Italie. La position de M. Granier devenait de plus en plus difficile à Paris, depuis l'instruction du procès de M. de Beauvallon, son beau-frère. Il était menacé de poursuites semblables, et devait être désireux de s'y soustraire; le gouvernement, heureux de se débarrasser d'un auxiliaire beaucoup plus compromettant qu'utile, s'est empressé de lui en fournir les moyens.

M. Granier emporte le secret de beaucoup de scandales, de beaucoup de négociations honteuses et de trafics inavoués. Il renverserait infailliblement le cabinet par la publication de ses mémoires. Comme homme politique, sa carrière est terminée. Elle n'a pas tenu ce qu'elle promettait.

—Un journal du soir prétend qu'on a reçu, par courrier extraordinaire, des nouvelles de Berlin, portant que le roi de Prusse se serait décidé à soutenir la cause de Pie IX. Cette nouvelle aurait produit une certaine sensation à Berlin.

—On assure que l'encaisse de la Banque de France dépasse en ce moment 150 millions, par suite des paiements de nombreuses traites qui avaient été acceptées du gouvernement russe, pour l'acquittement des 50 millions de rentes françaises achetées il y a trois mois. C'est surtout cette circonstance qui avait servi d'argument à M. d'Eichthal, pour proposer une réduction de l'escompte lors de la dernière réunion du conseil de la Banque.

—Voici quelques détails sur le traité signé le 10 mai à Bogota, entre le gouvernement de la Nouvelle-Grenade et la compagnie de l'isthme de Panama. Cette compagnie prend l'engagement d'exécuter le chemin de fer qui doit réunir les deux Océans. La durée de la concession qui lui est faite est de quatre-vingt-dix-neuf ans. Si dans six ans, à compter de la date du traité, la moitié du travail n'est pas achevée, la compagnie est déchue de sa concession et perd son cautionnement de 60,000 fr.; si la dépense excède 25 millions de francs, le gouvernement grenadin paiera l'excédant en titres publics non remboursables, et portant intérêt à 5 p. 0/0. La compagnie pourra fixer à son gré le tarif des prix du chemin, mais elle devra payer au gouvernement grenadin 2 1/2 p. 0/0 de ses bénéfices.

Algérie.

—On lit dans le *Moniteur Algérien*, du 5 septembre:

"L'intérieur de l'Algérie jouit en ce moment d'une profonde tranquillité; le Rhamadan s'y passe avec un calme qui ne laisse entrevoir aucune possibilité de désordres au moment de son expiration.

"Les impôts rentrent avec la facilité qui caractérise en général toutes les perceptions indigènes pendant les époques de paix. D'ailleurs, une heureuse abondance de récoltes a dû singulièrement adoucir, cette année, les légères exigences de notre fisc.

"Les nouvelles du Maroc sont loin de présenter un ensemble aussi rassurant. Faute de données absolument certaines sur les forces respectives de l'empereur et de l'ex-émir, leurs moindres mouvemens nous donnent tour-à-tour des espérances ou des craintes, peut-être également chimériques.

"Naguère, Muley-Abderrhaman semblait avoir pris l'attitude d'un souverain irrité, prêt à punir un sujet incapable de lui résister; aujourd'hui, le bruit court qu'Abd-el-Kader, après un premier mouvement de retraite, se serait de nouveau porté vers l'Ouest, et même aurait été bien accueilli par les habitans de Taza. Toutefois, aucun acte d'hostilité positive ne se serait encore produit.

"Diverses conjectures sont permises au sujet de ce mouvement, s'il est réel. L'émir aurait voulu rallier les Beni-Amer transplantés près de Fez, ou châtier une tribu accusée de quelques tentatives de vol sur des convois du désert. Enfin, il est encore possible que ces prétextes cachent des vues ambitieuses auxquelles il faudra, selon toute apparence, un certain laps de temps pour se produire, et qui, par conséquent, n'échapperont pas à notre surveillance politique."

Le *Journal des Débats* du 9 septembre publie la note suivante:

"On assure que le gouvernement a reçu aujourd'hui la nouvelle qu'Abd-el-Kader se serait emparé de la ville de Taza dans le Maroc, et marcherait sur Fez.

"Taza est située à moitié chemin de la frontière algérienne à Fez; elle a une population de six à huit mille âmes; située à l'extrémité méridionale d'un des derniers chaînons du Rif, elle s'élève sur une position assez forte, et elle est entourée d'une vieille muraille moitié maçonnerie, moitié pisé, flanquée de tours carrées. Ces fortifications tombent en ruines de toutes parts. Les rues sont tortueuses et très étroites; la ville est arrosée par de nombreuses fontaines alimentées par des sources venues de la montagne, et dont les eaux vont ensuite fertiliser de vastes jardins."

Italie.

Les dernières nouvelles de ce pays nous [illegible] jusqu'aux derniers jours d'août; celles d'aujourd'hui vont jusqu'au 6 septembre de Livourne, et l'on voit qu'elles ont une haute importance. On sait que dans la dernière quinzaine d'août, toute l'Italie avait les yeux sur le Pape, prête à le seconder activement, s'il le fallait, mais lui offrant en attendant l'appui moral de ses dispositions. Le Pape faisait des préparatifs militaires pour arrêter les Autrichiens, et le roi de Sardaigne lui avait officiellement offert son concours et son armée. Suivons dans quel que ordre les événements qui se sont produits dans les divers Etats de la Péninsule:

GRAND DUCHÉ DE TOSCANE. Florence, 4 septembre.—"Le grand duc, considérant comme urgente une souveraine résolution relative à l'institution de la garde civique en Toscane, a ordonné que la consulte d'état se réunit ce matin, à neuf heures, pour donner son opinion positive sur la convenance de cette institution, réservant aux réunions successives le soin de discuter et de délibérer sur le mode d'organisation de cette garde.

"La consulte a immédiatement fait son rapport, et le grand-duc a signé une notification qui accorde l'institution de la garde civique et la considère à l'avenir comme une institution de l'état."

Cette nouvelle a excité la plus grande joie dans toute la Toscane, où de grandes démonstrations se préparent pour la célébrer.

"Les habitants de Livourne, en rentrant chez eux, ont fait, au théâtre, une démonstration plus vive que les précédentes pour obtenir une garde nationale. Le grand-duc avait renvoyé cette affaire à la *consulta*. Le peuple, voyant que les délibérations de la consulte étaient trop lentes, a envoyé une députation de la municipalité à Florence, pour réclamer l'organisation immédiate, qui a été consentie de suite par le gouvernement."

—On écrit de Livourne, le 6 septembre:

"Les fêtes pour l'organisation de la garde nation continuent. Partout le peuple fraternise avec les troupes.

ROYAUME DE SARDAIGNE.—La résolution prise par le roi de Sardaigne de soutenir le pape, a causé une vive sensation dans tous les Etats de ce prince; elle a provoqué à Gênes une brillante manifestation populaire.

DUCHÉ DE LUCQUES.—Vers la fin d'août des troubles assez graves avaient éclaté dans la principauté de Lucques, par suite des mesures impolitiques et anti-libérales du souverain; diverses arrestations avaient été opérées. Le 31 août, le peuple a redemandé à grands cris les prisonniers. L'autorité a fait sonner la retraite de bonne heure, et a mis sur pied toute la force armée; toutefois, la ville n'a pas été intimidée par ce déploiement de troupes.

"Des masses de peuple couraient par les rues criant: "Vive Pie IX!" et demandant la constitution, la garde civique, la délivrance des détenus. Au poste du palais des offices, le caporal a fait sortir les soldats pour dissiper un rassemblement; ceux-ci ont fait mine de tirer sur le peuple et aussitôt la place a été balayée. Seuls cinq jeunes gens n'ont pas suivi le torrent populaire. Ils sont demeurés impassibles devant les baïonnettes: "Tirez, ont-ils dit aux soldats, si "vous en avez le courage! Nous n'insultons "pas le grand-duc, nous voulons la liberté de "nos frères!"

"Le chef du poste, frappé d'admiration, a fait retirer ses soldats; il s'est contenté d'engager les jeunes gens à s'adresser aux autorités.

"Le duc de Lucques (Charles-Ludovic), sur ces entrefaites, se trouvait à St-Martino-in-Vignale. Mais l'agitation devenant de plus en plus menaçante, le conseil d'état s'est réuni le 1er septembre, et a délibéré de lui envoyer une députation pour lui faire connaître l'état des esprits. Cette députation, composée du président Mazzarosa et des conseillers Fascetti et Brancoli, s'est rendue à la maison de campagne du duc. Le peuple avait attendu, sur la place, la délibération du conseil; une foule immense a suivi la députation, forçant les voitures à aller au pas. Le grand-duc a promis de suivre l'exemple du gouvernement toscan: il a accordé la liberté de la presse, la garde civique, la délivrance des prisonniers. Alors la population, ivre de joie, est revenue à Lucques; les citoyens agitaient dans leurs mains des branches de peupliers. Le Te Deum a été chanté sur la grande place, pour célébrer l'ère nouvelle de liberté qui s'ouvre pour le grand-duché."

De nouveaux troubles ont marqué les deux jours suivants. Voici comment le *Journal des Débats* en rend compte:

"On sait qu'à la suite d'un soulèvement provoqué par des arrestations arbitraires, le duc de Lucques avait, le 1er septembre, publié une proclamation dans laquelle il manifestait l'intention d'entrer dans la voie du progrès et d'adopter les réformes nécessaires au bonheur du peuple. La création de la garde nationale était regardée comme une chose résolue. Après cette concession, le duc s'est ravisé, et se retirant à Massa, ville assez voisine, et appartenant au duc de Modène, il déclara que ces promesses lui ayant été arrachées par la violence, il n'entendait pas les ratifier. Les Lucquois se sont alors insurgés, et la garde civique s'est formée d'elle-même. Une députation nombreuse, ayant à sa tête le marquis Mazzarosa, qui, dans ces derniers jours, avait résigné les fonctions de président du conseil d'état, s'est rendue auprès du duc pour l'engager à rentrer dans ses états.

"Le duc de répondit à cette démarche par un décret qui instituait une régence dont M. Mazzarosa devait être le président; mais le conseil des ministres n'a pas voulu le publier, et a supplié de nouveau le prince de revenir. En attendant, l'agitation allait toujours en augmentant. Pour forcer le duc à rentrer à Lucques, on parlait déjà de saisir ses revenus, ses meubles, et de mettre sous le séquestre son palais. Toutes les populations des environs étaient accourues à Lucques, et à chaque instant il arrivait de Pise et de Livourne, par le chemin de fer, des centaines d'individus. L'ivresse était générale; le peuple remplissait les places et les rues. Des femmes ont parcouru les rues en portant le drapeau pontifical. On a enrôlé, dit-on, des volontaires pour marcher à la délivrance de Ferrare. Le 3, à une heure après-midi, le duc est revenu dans la ville, accompagné du prince héréditaire: "Notre adoré souverain, dit le *Journal privilégié de Lucques*, avec S. A. R. le bien-aimé prince héréditaire, rentrent à ce moment dans Lucques." On sait que deux jours auparavant ce prince bien-aimé, mari de la fille aînée de la duchesse de Berry, avait été poursuivi à coups de pierre, dont il porte des traces au visage, par plusieurs milliers de citoyens."

Lombardie.

Les nouvelles de Milan annoncent que des troubles ont éclaté dans cette ville; celles du 10 sont surtout de la plus haute importance; le sang a coulé.

La fête du 8 septembre, pour l'anniversaire de l'amnistie politique de Pie IX, a été célébrée dans toute l'Italie et même à Milan, sous les yeux des Autrichiens. Voici ce qu'on écrit de cette ville, le 9:

"La ville de Milan, après trente-trois ans de calme et de tranquillité, a eu aussi son mouvement. Voici quelques détails sur l'émeute d'hier soir:

"Les fêtes populaires et l'illumination pour la réception du nouvel archevêque, M. Romilli, n'ayant pas eu lieu le 5, pour cause du mauvais temps, on les tenait à hier soir, 8 septembre.

"La population se transporta en masse sur la place Fontana, en criant: "Vive Romilli! Vive Pie IX! Vive l'Italie!" Tout à coup, 5 à 600 personnes, venant de la porte du Tessin, arrivent sur la place, se rangent en bataille, et aux cris de: "Vive l'Italie!" entonnant l'hymne de Rossini à Pie IX. La police envoie aussitôt une compagnie de gardes et de gendarmes à cheval pour disperser les quelques milliers de personnes alors réunies sur la place Fontana; rien ne peut peindre la scène de désordre qui s'ensuivit.

"Ce qui est certain, c'est que les cinq à six cents hommes du peuple tinrent bon, et résistèrent à la force par la force, aux cris de: "A bas la police! à bas l'Autriche!" L'affaire devint tellement sérieuse, que le nouvel archevêque descendit sur la place et harangua le peuple accompagné de M. Greppi, conseiller municipal.

"Celui-ci réussit enfin à se faire écouter en les nommant camarades et amis.

"Les émeutiers, dispersés sur un point, se réunirent sur un autre.

"Toutes les rondes de police et de la troupe furent insultées, désarmées, et on leur crachait à la figure aux cris de: "A bas les Allemands!"

"A la place du Campo-Santo, il y eut aussi un mouvement, et en un clin d'œil, agens de police, gendarmes et troupes durent céder à la force du peuple. Des renforts arrivèrent plus tard, et à quatre heures du matin, l'ordre était à peu près rétabli.

"On s'attend ce soir, à de nouveaux désordres."

Une lettre de Milan, du 10, confirme les détails qui précèdent sur les événemens du 8, et nous apprend, qu'ainsi qu'on l'avait prévu, un nouveau mouvement a éclaté le 9.

Voici la lettre de notre correspondant:

"Hier 9, l'archevêque Romilli était allé dîner chez le gouverneur; vers le soir, quant il en sortit pour retourner à l'archevêché, le peuple en masse l'accompagna jusqu'à sa rentrée et stationna sous les fenêtres, aux cris de: "*Vive Romilli! Vive Pie IX!*" Quelques commissaires de police, soutenus par plusieurs piquets de gardes aussi de police, cherchèrent à balayer la place; le peuple, chassé d'un point, se réunissait sur un autre avec les mêmes démonstrations et les mêmes clameurs.

"Les commissaires eurent recours à la troupe de ligne, et une centaine de dragons vinrent renforcer la police et l'aider à faire évacuer la place de l'Archevêché, les auberges, les cafés et les rues adjacentes jusqu'au Corso. Les cris, les sifflets, les manifestations anti-autrichiennes redoublèrent alors, et les commissaires lancèrent leurs sbires à pied et à cheval, la baïonnette en avant et le sabre haut, sur une population sans défense.

"Je vous laisse à imaginer quelle [illegible] régna alors sur le Corso. Tout le [illegible] précipitait dans les rares boutiques ou cafés encore ouverts: les sbires, que l'on paraissait avoir enivrés à dessein, poursuivaient leurs victimes jusque dans les maisons où elles cherchaient un refuge; les commissaires eurent beaucoup de peine à les rappeler.

"Après le premier moment de confusion, les habitans osèrent enfin mettre la tête aux fenêtres, et s'occuper des secours à donner aux victimes qui gisaient en grand nombre étendues sur le pavé.

"Presque tous les blessés l'ont été par derrière. Honneur à la valeur allemande!

"Les victimes de la journée du 8, connues parce qu'elles ont été portées à l'hôpital, sont au nombre de 6; celles d'hier soir doivent être innombrables, si l'on en juge par l'acharnement des soldats autrichiens. On a pu constater qu'ils étaient ivres pour la plupart: [illegible] des habitans est plus facile à [illegible] exprimer.

"P. S.—Le 10, à minuit.—Je viens de passer sur la place du [illegible] un escadron de dragons, [illegible]

... [illegible] et une autre de gardes de police. On m'assure qu'il en est de même des autres points principaux de la ville, qui a pris tout à coup l'air d'une place de guerre."

ROYAUME DE NAPLES.—Ce royaume est aussi dans l'effervescence la plus complète et l'insurrection y éclate sur tous les points.

A Messine, la population soulevée, après s'être emparée des principaux corps de garde, a dirigé ses attaques vers la citadelle. Mais l'artillerie faisant des ravages dans ses rangs, elle dut se retirer devant les sorties de la garnison. Les sorties de ces divers combats sont à peu près partagées entre les troupes et le peuple; elles s'élèvent à une trentaine de morts et une centaine de blessés.

"Les insurgés se sont retirés sur les collines qui environnent la ville.

A Catane et à Syracuse, où Delcaretto a laissé de si sanglants souvenirs depuis 1837, la fermentation est, dit-on, à son comble, et on s'attend à un mouvement semblable à celui de Messine, ainsi qu'à Palerme et à Trapani.

Le 6, rien encore n'avait éclaté à Palerme, mais les autorités prenaient de grandes précautions. Les troupes avaient été sur pied toute la nuit du 4 au 5, et s'étaient répandues dans la ville. On enlevait la poudre de chez les armuriers, et on faisait des arrestations. Le peuple était mécontent, et les gens riches méfians. On retirait l'argent de la banque. Au moment du départ du courrier, le bruit se répandit qu'un mouvement avait éclaté à Castro Giovanni, ville considérable située dans l'intérieur de l'île. On disait généralement à Palerme que les mouvements qui venaient d'éclater en Sicile avaient été préparés à Malte.

La Calabre toute entière s'est soulevée. Aux dernières dates, les forces des insurgés étaient évaluées à près de trois mille hommes, appuyés de 17 canons de montagne, portés à dos de mulet.

On lit dans une correspondance d'une date récente:

"L'insurrection des Calabres prend chaque jour des proportions considérables. Reggio est aujourd'hui au pouvoir des insurgés, qui ont opéré leur mouvement en même temps que Messine, et ont été plus heureux. On assure que plusieurs autres villes, notamment Cosenza, ont suivi le même exemple. Les nouvelles positives nous manquent à ce sujet. On ignore quelles dispositions vont être prises par le gouvernement. Divers corps de troupes ont été cependant expédiés en Sicile."

Si les bruits qui couraient le 13 à Paris sont vrais, l'insurrection serait triomphante dans tout le royaume. La chronique politique du journal du Havre contient ce qui suit:

Une lettre de Marseille au *Censeur*, de Lyon, porte que Naples était au pouvoir des insurgés, et que le roi était pris par eux. Le *Nouvelliste* de Marseille, seul journal de cette ville qui ait paru le lundi 13, contient sur cette grande nouvelle, ce qui suit:

"Des bruits très graves circulent en ville sur les affaires d'Italie. On assure qu'une insurrection a éclaté à Naples, et que le roi a été contraint de s'embarquer; d'autres vont jusqu'à dire que le roi Ferdinand est au pouvoir des libéraux.

"N'ayant point reçu de nouvelles de nos correspondants, nous sommes portés à croire que ces bruits sont dénués de fondement, ou tout au moins considérablement exagérés. Nous devons ajouter que ces bruits ont pris naissance dès l'arrivée du paquebot-poste, le Télémaque, venant de Naples, qui n'a cependant apporté aucune nouvelle officielle.

"Ce qui parait le plus certain, c'est que les insurgés des Calabres, après s'être emparé de Reggio, y ont laissé garnison, et se sont mis en marche pour opérer leur jonction avec ceux de Cosenza.

La flotte anglaise à Ancone.

Le 3 septembre, trois navires de guerre anglais ont mouillé à Ancône. Cette apparition du pavillon britannique sur le littoral pontifical a causé une profonde sensation parmi la population.

Il n'y a eu aucun mouvement de retraite à Ferrare. Notre correspondant assure, au contraire, que les Autrichiens ont poussé une reconnaissance sur la route de Bologne jusqu'au premier cantonnement des troupes pontificales.

Le 5 septembre la frégate à vapeur l'*Antilope*, montée par le commandant d'Alteyrac, a jeté l'ancre dans le port de Civita-Vecchia. Cette frégate s'est mise à la disposition de notre ambassadeur à Rome. (*Presse.*)

Espagne.

Narvaez, mandé ou envoyé en Espagne, était arrivé à Madrid, avec la mission d'y prendre en main une espèce de dictature. Le programme qu'il était chargé d'imposer à la reine Isabelle consistait,

1o Dans le rapprochement des deux royaux époux;

2o Dans l'exil de Serrano hors d'Espagne.

3o Dans le renvoi de Salamanca et de ses collègues, et dans leur remplacement par un ministère modéré;

Or, tout le monde s'attendait bien que l'innocente Isabelle ne voudrait pas consentir à se séparer de son favori, et que le roi, de son côté, se soucierait peu de se rapprocher de sa royale épouse, tant qu'elle conserverait le général Serrano auprès d'elle.

La *Presse* accuse M. Bulwer d'avoir fait échouer la mission du général Narvaez. Nous croyons, en effet, que la diplomatie anglaise n'épargne pas ses intrigues pour tout embrouiller en Espagne. Mais il ne fallait pas beaucoup de talent pour empêcher, cette fois, l'installation du général Narvaez. L'ambassadeur d'Angleterre n'avait besoin pour cela que de servir les passions d'Isabelle, et il n'a eu garde d'y manquer.

Maintenant la *Presse* qui, sur la question espagnole, représente les opinions de la cour des Tuileries et de Marie-Christine, laisse entrevoir toute la portée de l'échec de Narvaez. Il parait question du divorce de la reine va être complètement mis en avant, et que la reine se met en campagne de favoriser les troubles graves ne tarderaient pas à éclater à Madrid. On se demande même si l'importance à main-armée entre aussi dans les vues de la reine, confiée à Narvaez, et si ce général est chargé d'exécuter par la force ce qu'il n'a pu obtenir par la persuasion.

Suivant la *Presse*, Narvaez a remis à la reine Isabelle, le 29 août, à sept heures du soir, une liste de nouveaux ministres, et la reine promit de donner une réponse à minuit. A minuit moins un quart, Narvaez était au palais, et quand la reine rentra du spectacle, quelques instans après, elle eut avec le duc l'explication suivante:

"Votre Majesté veut-elle daigner me faire connaitre la décision qu'elle a prise?

—Comment! la décision que j'ai prise, quand sur la liste que tu m'as présentée je n'ai guère trouvé que des ennemis!

—Les noms qui la composent appartiennent tous à des hommes connus par leur attachement au trône et par leur dévouement à la personne de Votre Majesté.

—Je te répète que la plupart sont mes ennemis.

—Alors, que Votre Majesté daigne faire un choix et me désigner ceux dont la présence aux affaires lui serait le plus agréable.

—Je les repousse tous également, et vais faire appeler les progressistes.

—Votre Majesté oublie sans doute que les progressistes sont, par tradition, par position et par système, les ennemis les plus dangereux de son trône, et les adversaires de ses prérogatives.

—Je n'oublie rien; mon parti est pris, et, dans tous les cas, au pis-aller, je garderai le ministère actuel.

—Votre Majesté me permettra de lui faire observer qu'il n'était pas nécessaire de me faire venir de Paris.

—Ce n'est pas moi qui t'ai appelé.

—Alors, ma mission est finie.

—Parfaitement finie, et tu peux t'en aller.

Après cette conversation, Narvaez est allé trouver les ministres assemblés pour la leur transmettre, et s'est retiré, en disant qu'il n'était pas homme à se laisser mystifier.

MADRID, 2 septembre.—La démission de MM. Pacheco, Mazarredo, Benavides, Pastor-Diaz et Vahamonde est acceptée.

MM. Salamanca et de Sotelo sont conservés aux finances et à la marine, et la reine leur adjoint:

A la guerre, le général Cordova;

A l'instruction publique, le général Ros-de-Olano;

A l'intérieur, M. Escosura,

A la justice, M. Goyena;

M. Cavallero, sous-secrétaire d'état, sera chargé, par interim des affaires étrangères.

Un décret du 2 septembre a proclamé une amnistie en faveur de tous les émigrés politiques.

Ce décret interdit seulement aux carlistes le séjour en Catalogne, en Aragon, en Navarre, et dans les provinces basques.

MADRID—3 septembre—Un décret de la reine vient de nommer sénateur le général Espartero. Le rappel du duc de la Victoire cause une satisfaction universelle.

Une circulaire ministérielle interdit aux journaux de faire aucune mention de ce qui se passe dans l'intérieur du roi ou de la reine.

—On dit que M. Salamanca a l'intention de convoquer les cortès constituantes et de leur soumettre la question de divorce de la reine, ainsi que celle de la désignation de l'héritier présomptif. La convocation aurait lieu du 25 au 30 septembre, et les cortès se réuniraient vers le 15 octobre.

—On parle aussi de modifications à la loi d'hérédité, et d'une déclaration d'exclusion de la duchesse de Montpensier du trône d'Espagne.

—Narvaez a reçu l'ordre, de Paris, de ne pas quitter Madrid, malgré l'échec qu'il vient de subir. On lui a envoyé de l'argent pour qu'il puisse se conduire d'après les circonstances. On croit généralement que Narvaez compte se mettre à la tête de l'armée et essayer de renverser Salamanca et Serrano par la force.

Si nous en croyons d'autres des lettres de Madrid, écrites sous l'influence de Salamanca, on surveille de près toutes les démarches de Narvaez, avec l'intention de le mettre en état d'arrestation à la moindre de ses démarches pour opérer un soulèvement dans l'armée. Le rappel d'Espartero a évidemment pour but aussi de lutter contre l'influence que Narvaez peut avoir conservée sur l'armée.

—On lit dans le *Siècle* du 16 septembre:

Le duc de Frias est arrivé le 9 à Madrid; le bruit court qu'il n'acceptera ni le portefeuille des affaires étrangères ni la présidence du conseil; quelques personnes pensent que Narvaez entrerait alors au cabinet avec M. Salamanca, que le parti modéré [illegible] comme le dernier des hommes [illegible] de la capacité et de la probité politique. Ce qui parait certain, c'est qu'il y a un temps d'arrêt dans le mouvement qui entraînait le cabinet du côté des progressistes. Espartero a été invité à ne pas venir immédiatement de la faculté de rentrer en Espagne, et plusieurs nominations déjà signées par la reine n'ont pas été expédiées. Les officiers espagnols qu'elles concernent. L'*Heraldo* se plaint en termes très vifs [illegible] de la [illegible]. Un autre fait digne [illegible] plus [illegible] attention est que, grâce à l'amnistie [illegible]

... ance avérée du duc de Glucksberg; la France est représentée par Narvaez, qui se pose comme ayant les secrets et la confiance du cabinet des Tuileries. Quant au parti modéré, il déploie dans le *Faro* une violence qui est le signe ou d'une bien grande confiance ou d'une bien grande frayeur. Ce journal traite l'Angleterre et les progressistes comme ceux-ci traitent la France et les ministres auteurs des mariages; c'est tout dire.

Suisse.

—Une lettre particulière de Berne, nous apprend que la diète, après une délibération importante sur la question des jésuites, vient de prendre à la majorité de 12 1/2 états une résolution destinée à avoir un certain retentissement en Suisse et en Europe. La diète, considérant qu'en vertu des articles 1 et 8 du pacte fédéral elle est compétente pour se prononcer sur la question, et que l'existence et les menées des jésuites sont incompatibles avec l'ordre, vu enfin, et surtout leur présence à Lucerne, l'un des cantons directeurs, a arrêté que les cantons de Lucerne, Schwytz, Fribourg et Valais, où sont établis les jésuites, seraient invités à les éloigner de leur territoire, et qu'il serait interdit à l'avenir de les admettre dans aucun des cantons de la Suisse.

Il reste à savoir maintenant si les jésuites consentiront d'eux-mêmes à se conformer à cette résolution, ou s'ils allumeront la guerre civile pour se maintenir malgré la diète.

Ainsi, M. Guizot, qui s'était encore mis à la suite de l'Autriche dans cette question et s'était efforcé d'intimider la diète, vient encore de subir un échec ignominieux.

—La *Revue de Genève*, qui prévoyait la résolution que vient de prendre la diète, s'exprime ainsi à ce sujet:

Après une décision prise, il restera peu de chose à vider, et il est possible que la clôture de la diète puisse avoir lieu vers la fin de la semaine prochaine. On se séparera probablement sans voter aucunes mesures d'exécution autres que celles qui pourraient résulter de quelque acte d'imprudence de l'alliance particulière des sept. Des questions relatives à l'exécution seraient remises à la décision des grands conseils des cantons, et une diète extraordinaire pourrait bien se réunir à la fin d'octobre.

"En attendant, il ne faut pas croire que l'attitude de la diète n'a pas déjà fait faire un grand pas à toutes les questions qui agitaient le pays. Le sonderbund est moralement vaincu. Ce n'est plus qu'un cadavre qui est là gisant. Toute sa force aggressive est tombée, et, c'était là qu'était son danger."

—On écrit de Berne, le 9 septembre:

"L'ordre du jour appelait la diète à s'occuper aujourd'hui du rapport concluant à l'ajournement de cette assemblée au 18 octobre prochain.

"Cette conclusion a été adoptée par 12 Etats et deux demi.

"Il a été ensuite donné lecture des dépêches des gouvernemens d'Unterwald, Zug, Fribourg et Valais, dans lesquelles ils accusent réception des arrêtés pris par la diète le 20 juillet et le 11 août, au sujet du sonderbund. Ils déclarent en même temps adhérer aux protestations de leurs députés, et se réservent tous les droits de leurs Etats respectifs. Ces dépêches ont été renvoyées à la commission des sept."

Turquie.

—Nous lisons dans une lettre de Constantinople, adressée au *Sémaphore* de Marseille:

"On s'occupe ici depuis une quinzaine de jours d'une affaire très scandaleuse. Il s'agit d'un cas de criminelle conversation entre un jeune médecin grec, M. Paléologue, et la femme de Munstar-Effendi, musthechard du ministère de la guerre. Cet épisode romantique a pris aujourd'hui les proportions d'une affaire d'Etat.

"M. Paléologue était médecin du grand-vizir, professeur à l'école de médecine, et décoré du Nichar-Iftihar; tout cela était, à ce qu'il paraît, un faible préservatif contre les charmes de Mme Munstar-Effendi, la perle des harems de Constantinople, l'une de ces houris comme Mahomet en promet à ses élus, enfin d'une beauté accomplie.

"M. Paléologue, qui est chrétien, et qui, par conséquent, n'avait pas la chance de se trouver plus tard avec Mme Munstar-Effendi dans le paradis de Mahomet, devint amoureux fou. On le paya de retour, et une maison louée tout exprès dans le village d'Hissar, servit à de mystérieux rendez-vous. Un beau jour, l'affaire s'ébruita; le mari offensé porta plainte, et les deux coupables ont été exilés, l'un à Candie, l'autre à Trébizonde. C'est là, on conviendra, un dénouement bien prosaïque. Il y a quelques années encore, ils auraient perdu la tête; le côté oriental, il nous restait au moins le sac, la corde et le sac de cuir. Cette dernière compensation nous a été enlevée, et aujourd'hui ces farouches musulmans, ces tyrans jaloux se vengent absolument comme un simple bourgeois de Marseille ou de Paris; ils renvoient leur femme chez sa parents, et le séducteur est quitte pour faire un petit voyage.

"Croiriez vous que pour une chose, très excusable sans doute, mais qui n'intéressait sérieusement chez nous que la femme, le mari et l'amant, le cabinet actuel a été gravement menacé, et pendant quatre ou cinq jours on s'attendait à voir chaque matin au palais qui devait frapper de destitution Rechid-Pacha! Il n'en a rien été; et la situation paraît aujourd'hui un peu rétablie."

LE PRINCE D'EKMULH.

"L'inqualifiable démence donné par les journaux officiels à l'occasion de la tentative de meurtre commise par le prince d'E...., pair de France, occupe ce matin tous les journaux indépendans. Le *Droit* publie des détails sur les précédens de ce personnage qui siégeait, et qui a le droit de siéger encore sur les bancs de la pairie, quoique muni d'un conseil judiciaire, et n'ayant le droit de disposer ni de sa personne, ni de sa fortune.

"M. le prince d'E...., dit le *Droit*, porteur d'un des plus glorieux noms de l'empire, après une jeunesse orageuse, a été, dès 1837, pourvu d'un conseil judiciaire. Cette mesure avait été nécessitée par les dépenses excessives du jeune prince, qui, dans l'intervalle de cinq ans, c'est-à-dire depuis 1832, époque de sa majorité, jusqu'en 1837, époque de la nomination du conseil, avait dévoré en folle prodigalités 1,186,995 francs 95 centimes.

"Le prince, voulant rompre avec son passé, s'embarqua en 1837 pour un voyage de circumnavigation; il alla visiter l'Inde et l'Arabie, puis, après un voyage de dix-huit mois, il débarqua à Pondichéry, où il fut nommé officier d'ordonnance de M. le général de Simon. Le prince resta plus de quatre ans encore dans cette colonie, où il eut à remplir diverses fonctions importantes.

"Pendant son séjour à Pondichéry, il noua des relations intimes avec une jeune indienne, à laquelle Mme la maréchale d'E.... se plaisait à reconnaître quelques qualités, car, le 4 août 1840, écrivant à son fils, et lui parlant de cette amie inconnue qu'il avait rencontrée sur la terre lointaine de l'exil, elle s'exprimait ainsi sur son compte:

"Tu n'as trouvé que des mains secourables "pour te soutenir dans ta marche, que des influences salutaires pour t'éclairer et te guider. "Il en est une bien précieuse et qui m'est bien "chère, car je ne saurais méconnaître tout ce "que tu lui dois. En l'identifiant à ta bonne, à "ta parfaite sœur, tu lui as donné je ne sais quel "caractère sacré et touchant qui me va profondément au cœur; car il me prouve qu'il y a "dans le lien ces mystères de tendresse qui "n'appartiennent qu'aux âmes élevées. La Providence, qui m'a donné en elle un si puissant "auxiliaire, ne me réserve vraisemblablement "pas le bonheur de la voir. Mais si, comme je "n'en doute pas, les prières et les bénédictions "d'une mère sont écoutées au Ciel, elle recevra "la récompense que souhaite chaque jour pour "elle un cœur dévoué et reconnaissant."

"Après six ans d'absence, M. le prince d'E.... revint en France; il ramenait avec lui l'indienne. Le prince vint reprendre son siège à la chambre des pairs.

"Peu après son retour, le prince songea à se faire relever de l'incapacité où il était placé; il soumit à un conseil de famille sa demande, à fin de main-levée du conseil judiciaire; mais sa demande fut repoussée. Le prince, blessé de cette résistance, songeait à en saisir les tribunaux, lorsqu'il pensa à s'en remettre à la décision d'un homme haut placé, qui lui offrait, par sa position, toutes les garanties d'impartialité.

"M. Dupin aîné, procureur général près la cour de cassation, choisi pour arbitre, fut d'avis de surseoir pendant deux ans.

"Après ce double échec, le prince d'E.... introduisit sa demande devant les tribunaux; et, à la date du 7 mars 1846, la première chambre, pensant que M. le prince d'E.... n'avait ni l'aptitude, ni l'indépendance, ni la fermeté d'esprit nécessaires pour administrer convenablement sa fortune et ses biens sans le concours d'un conseil, l'a maintenu dans les liens d'un conseil judiciaire.

"Depuis, M. le prince d'E.... n'a pas renouvelé ses tentatives judiciaires; il n'en a pas moins continué à siéger au Luxembourg.

"Il paraît certain que depuis peu sa raison s'est affaiblie; ainsi, il y a un mois, saisi d'un accès de monomanie furieuse, il aurait maltraité avec une violence extrême, et sans motif aucun, son domestique qui le précédait dans un escalier, en l'éclairant.

"Puis, le même jour, toujours sous l'empire de cette même hallucination furibonde, il se serait rendu chez la dame indienne qu'il a ramenée de son voyage de circumnavigation, et là encore, aveuglé par sa fureur, il l'aurait frappée dans la poitrine d'un coup de couteau, qui n'a par bonheur fait qu'une très légère blessure.

"Cette tentative insensée n'a été l'objet d'aucune plainte, d'aucune déclaration.

"Quoi qu'il en soit, depuis plus de trois semaines, M. le prince d'E.... a quitté la capitale; il est parti avec un médecin pour la Lorraine, et se trouve actuellement à Contrexeville, où on lui prodigue tous les soins que réclame son état.

"Jusqu'à présent, les secours des hommes de l'art sont restés infructueux, et la raison du prince paraît s'affaiblir chaque jour davantage; ainsi, pour ne citer que deux faits, le jour même de son départ de Paris, le prince était monté en fiacre; puis, au moment de quitter cette voiture, il avait refusé de payer le cocher; par suite, querelle, insistance légitime, qui appréhenda au collet le mauvais payeur, le conduisit au poste voisin, et de là chez le commissaire.

"D'autre part, lors de son arrivée à Contrexeville, le prince, trompant la vigilance des gardiens qui le surveillaient, s'élança dans la rue sans être habillé, et interpellant chaque passant, il demandait qu'on lui indiquât la rue Saint-Florentin, où demeure précisément la dame indienne contre laquelle il s'est oublié à de tristes violences."

AVIS.

UNE personne d'un âge mûr, parfaitement acclimatée, ayant une connaissance parfaite des affaires commerciales et écrivant avec une égale facilité le français et l'anglais, désirerait trouver de l'emploi. Elle se chargerait indifféremment des livres ou de la correspondance.
S'adresser par lettre à la poste, à l'adresse de A. B. 12 oct—3t

COMMERCIAL.

Par le steamer Hibernia.

LIVERPOOL.—Semaine expirant le 16 sept.—Il s'est fait peu d'affaires; le marché reste lourd, sans cependant présenter une grande variation dans les prix. Les qualités ordinaires et middling, coton américain, ont souffert de 1/8 d. de baisse. Ventes de la semaine, 18,310 balles dont à la spéculation, 700; et à l'exportation, 2,810 balles.

Semaine expirant le 17 septembre.—La demande de la filature est peu active, et les détenteurs paraissent désireux de vendre, sans doute par suite des faillites désastreuses de Londres. Les prix sont devenus plus irréguliers, et les sortes américaines ont éprouvé une baisse pleine de 1/4 d.; tandis que les cotons Brésil, Egyptien, Surat restent au-dessous du dernier cours de 1/8 d. la livre. Ventes de la semaine 14,080 balles; dont à la spéculation 180 américain, et à l'exportation 2,850 balles.

18 septembre.—*Le marché est dans une position peu satisfaisante. Les ventes ne s'élèvent qu'à 3000 balles et les prix sont faiblement tenus. Le fait est que les détenteurs veulent vendre et que l'avantage est tout aux acheteurs.*

HAVRE, 16 septembre.—*Les affaires qui se sont faites en coton sur notre marché, depuis quelques jours, sont bien peu de chose. Les ventes ont été, le 13, de 648 balles; le 14, de 39; le 15, de 222; et aujourd'hui, on n'avait encore vendu, dans la matinée, que 110 balles.*

Les lettres et avis apportés par le steamer Cambria, du 21 août, sont entre les mains de nos négociants. Elles n'ont donné aucune impulsion aux affaires. On pense, au contraire, que puisque le temps est devenu favorable au coton, la récolte sera plus forte qu'on ne l'avait cru d'abord. Cette impression a produit un mauvais effet. Nos cours actuels ne sont que faiblement soutenus.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS.

Brick Salina, Brown, pr Vera Cruz.
Goelette Southerner, Goodspeed, pr St-Martha.
Sarah Elizabeth, Noble, pr Pensacola.
Wm. C Preston, Petit pr Rio Grande.

ARRIVÉS.

Steamers Oregon, Hiern, de la Mobile.
Belle Créole, Scott, de Bayou Sara.
Eliska, Landry, du Bayou Sarah.
Courier, Martin, de la Balise.
White Cloud, Emerson, de St Louis.
Ringgold, McPherson, de Cincinnati.
Fulton, Rowley, de Monroe.
South America, Norton, de Cincinnati.
Magnolia, Thomasson, de Milledene Bend.
Time, Goodrich, de Vermilionville.
Au bas du fleuve et montant:
Barque Swan, Snell, de Philadelphie.

MEMORANDA.

LIVERPOOL, 8 septembre—Arrivés, Trenton, Munson, de la Nouvelle Orléans; Amity, Bray, do; Parthenon, Woodbury, do; Leonidas, Counce, do; Hope, Soule, do; 10, Harkaway, do; 12, Chasca, Galbraith, do; 13, France, Marshall, do; Atlas, Hesman, do; Halcyon, Patten, do; Lord Sandon, Welch, do; 14, Damascus Hall, do; New Jersey, Wadsworth, do; Dalmatia, Smith, do; North Bend, Spaggar, do; 15, Herculean, Chase, do; Robert Burton, Decan, do; Columbia, Rollins, do; New England, Robertson, do; Hindon, Johnson, do; 16, Henry Ewbank, Cooper, de la Nile Orléans.

HAVRE, 14 septembre—Arrivés, Alsto, Cook, de la Nouvelle Orléans; Zenobia, do; 15, Rajah, Bangs, do; 14, Howard, do.

ANVERS, 5 septembre—Arrivé, Alabama, de la Nile Orléans.

MARSEILLE, 30 août—Arrivé, Nile, Smith, de la Nile Orléans.

BREME, 1er septembre—Arrivé, Louisiana, de la Nile Orléans.

CLYDE, 8 septembre—Arrivés, Frances Ann, Jackson, de la Nouvelle Orléans; 7, Providence, do.

PORT MAHON, 9 septembre—Arrivé, Segundo Recurso, de la Nile Orléans.

HAMBOURG, 31 août—Arrivés, New York, de la Nile Orléans; 1er septembre, Harriet, do, James Sonrman, do.

DEAL, 17 septembre—Arrivé, Alabama, de la Nile Orléans.

Le navire Lyons, Franks, parti de la Nouvelle-Orléans pour le Havre, a été rencontré le 20 sept par la latitude 40, longitude 38.

Le navire Tonkine, Williams, parti de la Nouvelle Orléans pour le Havre, a été rencontré le 20 août, par la latitude 40, longitude 58.

LISTE DES NAVIRES

Expédiés, partis ou en charge pour la Nouvelle-Orléans.

PORTS ETRANGERS.

HAVRE.

Navire Alhambra, Wilson..........partant le 10 sept
Navire New Hampshire, Chase..........partant le 20 août
Navire Deudemona, Emerson..........parti le 30 août
Navire Ancona, Nason..........parti le 15 sept
Navire John Cadmus, Chamed..........parti le 30 août
Navire Vesta, Rowley..........partant en sept
Navire Bowditch, Peak..........partant en sept
Navire Heron, Weeks..........parti le 9 sept
Navire James Titcomb,
Navire Espindola, Barstow
Navire Peacolore,
Navire Rockingham,
Navire Tonkine,
Navire Hector,

BORDEAUX.

Navire Cameo, Thibbetts..........parti le 16 août
Navire Sweu,..........chargeant le 2 juil
Navire Henna,..........chargeant le 30 août
Navire Talma, Murray..........parti le 1er sept
Navire Victoria,..........chargeant le 30 août
Navire Oscar,..........parti le 30 août
Navire Oceana,..........chargeant le 30 août
Navire Clinton,..........chargeant le 30 août
Navire Wabena,..........chargeant le 30 août
Barque Delphos, Curtis..........partie le 16 août
Brick America, Stephenson..........partant en sept

MARSEILLE.

Navire Cephalida,..........chargeant le 4 sept

ELSENEUR.

Navire Rosan, Reuter,..........partant à la fin de juil

ANVERS.

Navire Hartley, Lord..........partant en sept

DEAL.

Navire Constance, Foster..........parti le 17 juil

HAMBOURG.

Navire Norden,..........parti le 27 août
Navire Osprey, Ripley,..........parti le 4 sept

BREMERHAVEN.

Navire Raritan,..........parti le 6 sept

☞ Pour les autres ports, voir la partie anglaise.

CONCERT

Au bénéfice de l'Association Howard.

La Société Philharmonique de la Nouvelle-Orléans, donnera un Grand Concert à l'Armory-Hall, MERCREDI SOIR, 13 OCTOBRE.

On commencera à 7 heures et demie.

Le Concert sera dirigé par M. LEHMANN.

PROGRAMME:

1re PARTIE.

1.—Ouverture de la Norma,	Auber.
2.—Grande marche nationale,	Lehmann.
3.—Chœur de la Juive,	Halevy.
4.—La Polka favorite,	Boche.
5.—Fantaisie des Martyrs,	Donizetti.
6.—Les airs nationaux,	De Lalle, &c.

2me PARTIE.

7.—Ouverture de Guillaume Tell,	Rossini.
8.—Grand air de la Favorite,	Donizetti.
9.—Fantaisie de la Part du Diable,	Auber.
10.—Grande marche triomph. de la Juive,	Halévy.
11.—Chœur de Charles VI.	Halévy.
12.—La grande Danse infernale,	Lehmann.

Avec accompagnement de Pistolets, Harpe, Sifflets, Hiboux, Tamtams, Chaines, Castagnettes, Grelots, Fouets, 6 Cloches, &c. &c. &c. &c.

☞ Il y aura un intervalle de 15 minutes entre les deux parties.

BILLETS: $1 chaque, qu'on pourra se procurer aux magasins de musique et aux librairies de cette ville, ainsi qu'au contrôle de l'Armory.

Un Monsieur et deux Dames pourront entrer avec deux billets. 10oct—2f

JURY DE POLICE de la Paroisse d'Orléans, rive droite du Mississippi.

Séance du lundi, 4 octobre 1847.

Résolu que les personnes dont les noms suivent sont dument nommées juges de l'élection qui aura lieu dans cette partie de la paroisse d'Orléans, le premier lundi de novembre 1847.

MM. John Hughes, A. B. Lacoste et James Martin; assistés par MM. John Johnson et Ben. F. Wish, en qualité de secrétaires.

Résolu que ladite élection sera tenue au café de Christian Wolf, situé vis-à-vis le débarcadère du Bac No 1, au coin des rues Patterson et Bonnie, de 9 heures A. M. jusqu'à 6 heures P. M. dudit jour.

Pour copie conforme.
13 oct—3 B. BEAUREGARD.

AVIS.

LES soussignés ont à partir du 14 septembre passé, formé une société commerciale sous la raison de JOS. N. ROBERT & Co., pour les magasins No. 66, Vieille Levée et encoignure Camp et Poydras, anciennement L. Vallée & Co.

Nlle-Orléans, 13 octobre 1847.
JOSEPH N. ROBERT,
ARNAUD PEPRE.
13 oct—3f

CAFE—3000 sacs Rio, fin vert.
200 do Java, vieux.
300 do Havane, supérieur, à vendre par
13oct J. W STANTON & Co,
Encoign. Magazine & Lafayette.

HUILE DE CACHALOT.—3000 gallons, huile épurée et blanche, à vendre par
13oct J. W. STANTON & Co,
Encoign. Magazine & Lafayette.

VINS DU RHIN—43 caisses Marcobrunner, 1822.
90 caisses Johannisberger, 1834.
15 do Laubenheimer, 1834.
12 do Hock mousseux, à vendre par
13oct—6f HEPBURN & TURPIN,
31, Vieille Levée

PRUNES à l'Eau-de-vie—20 caisses de 12 pau bons chacune, prunes à l'eau-de-vie, pour clore un compte, à vendre à bas prix par
13oct—6f HEPBURN & TURPIN,
31, Vieille Levée.

Graines Fraîches.

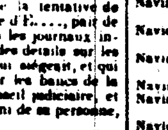

Importation directe, année 1847, pour fermes et jardins fleuristes.—Reçu par les navires Louisiana et Southerner de New-York, Martha Washington de Philadelphie, et Rubicon du Havre, un grand assortiment de graines de betteraves, choux, choufleurs, carottes, navets, radis, épinards, pois, haricots. Les ordres seront exécutés à des prix modérés.

Wm. BINN,
12 oct 11, Commune.

MME Veuve A. Bouny informe ses amis et le public qu'elle reprend son ancienne Boulangerie, rue Condé, No 50, et espère qu'ils voudront bien lui continuer leur bienveillant patronage. Vve. BOUNY. 10oct—6

A LOUER—A prendre possession le 1er novembre, le magasin à côté du No 30, rue du Canal, entre les rues de Chartres et la Levée, maintenant occupé par A. Hall, marchand chapelier. S'adresser à GARTHWAITE, PAYAN & Co,
11 oct 30, Canal.

$10 de récompense.

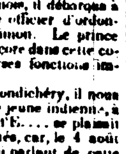

S'EST absenté dans la nuit de vendredi, 9 octobre, le nègre PETER; le dit nègre ayant été annoncé comme en fuite il n'y a pas longtemps et repris à Lafayette, on a lieu de croire qu'il se tient dans le même voisinage ou près du Nouveau Bassin. La susdite récompense sera payée à quiconque le ramènera aux soussignés ou le logera dans une des geoles de la ville. MAX, BLOCK & Co,
12 oct—☞ rue Trémé, entre Bayou et Quartier

DEMANDE—On a besoin de 15 à 20 nègres robustes, pour travailler sur une habitation durant cette saison, à quelques milles au-dessous de cette ville. On donnera un bon prix pour le loyer de ces nègres. S'adresser à
WYLIE & EGANA,
7oct 32, rue Bienville.

10 Caisses coton [illegible] convenable pour la cou[illegible] à vendre par
[illegible] F. G. [illegible], 16, Canal

Remède contre la Fièvre jaune.

☞ L'USAGE de la Panacée Indienne de l'Ouest, préviendra les attaques de cette maladie. Ce remède sans égal est souverain

Contre les rhumes et les fièvres,
Do l'asthme, les affections du foie,
Do la diarrhée, les indigestions,
Do la constipation, les maux d'estomac,
Do les hémorroïdes et la dyspepsie.

On peut s'en convaincre en l'essayant; dans les cas où elle manquera d'opérer, on reprend les bouteilles et on rend l'argent.

En vente au No 30, rue Poydras, chez
28 sep COMSTOCK.

Vermifuge Canadien de J. Winer & Co.

Dépôt chez P. A. BERTRAND, Encoignure Royale et Bienville.

☞ Les enfants ont de tous les pays, celui où l'affection vermineuse revêt les formes les plus variées et les plus graves: et sans vouloir rattacher toutes les maladies de l'enfance à cette cause unique, on peut dire que bien des convulsions, des fièvres intermittentes deviennent mortelles lorsque le médecin s'obstine à la rejeter... il faut donc à tout prix expulser ces vers qui se produisent sans cesse dans le tube digestif, et pour arriver à ce but employer le vermifuge de Winer. C'est le seul qui réunisse les trois qualités suivantes: d'être anthelmintique, purgatif et tonique. 19 nov.

AVIS—Les habitans qui ont donné des ordres aux soussignés pour des vêtements de leurs esclaves, sont informés qu'ils les ont reçus de leurs manufactures, et que ces objets sont prêts à leur être délivrés. Ayant des demandes en ce moment auxquelles ils ne peuvent répondre, les soussignés vendront pour leur compte tous les vêtements qui n'auront pas été réclamés à la fin d'octobre.
9 oct GARTHWAITE, PAYAN & Co.

GARTHWAITE, PAYAN & Co.

No. 10, RUE DU CANAL, (Paulding's Row) entre les rues de la Vieille Levée et Chartres.
Manufacture No. 288, Broad-Street, Newark, N. J.

EN outre de leur vaste stock de LINGES FAITS, viennent de recevoir par les derniers arrivages, des LINGES D'AUTOMNE ci-après décrit, qu'ils offrent à vendre pour du COMPTANT seulement, ou équivalent, à des prix excessivement bas:

ARTICLES POUR LES HABITANTS:—Kersey, Lindsey et Mérinos triple de laine, paletots, gilets à manches, habits et pantalons à la matelotte, couvertures blancs, blanches, grises, vertes et bleu-ciel, paletots, surtouts, habits-vestes, noirs, gris mélangé et satinet à carreaux; gilets de dessous noir-mélangé et satinet; chemises en flanelle croisée unie, rouge et blanche; chemises en coton hickory et étoffes rayées à la matelotte; chemises en coton écru et blanc, en gingham bleu, et en calicot; bas épais tricotés à la campagne; 25 caisses brodequins Russett, faits expressément pour l'usage des habitants.

ARTICLES POUR LA VILLE ET LES MARCHANDS DE LA CÔTE—Habits d'une coupe distinguée, paletots, sacs, tout-aller, habits de bureau et d'affaires, habits et levites à la Pitt, levites écourtées, habits à la comte d'Orsay, de spectacle et de bal.

ETOFFES—Draps français, anglais, allemands, Belges, et américains, noirs, verts, bruns, bleus bronze, et bleu-noir; à l'épreuve de l'eau, poils de chèvre, Cambie et Jouville.

PANTALONS—En chevreau noir, casimir à côtes, casimir uni et de fantaisie, noir uni, satinet à côtes et fantaisie, en étoffes à carreaux et tweed mélangé, en cotonade de fantaisie et log cabin.

GILETS DE DESSOUS—De style, collets droits, collets à rouleau, croisés, et endetés à rouleau, et à la Robespierre; en casimir noir, en velours noir et fantaisie et en cachemire noir, à dessins et de fantaisie.

☞ Les habitans et marchands sont invités à venir examiner notre stock de marchandises avant de faire leurs emplettes.
GARTHWAITE, PAYAN & Co.

Marchandises anglaises.

EN débarquement du navire Hannibal, de Liverpool,

22 caisses marchandises anglaises, comme suit:
Chemises soie noires, unies à côtes.
Caleçons do do do co.
Do Coton écru et blancs.
Chemises peau, rayées, et soie coton, impériales.
Gants soie couleur, unis et extra.
Gants laine et cachemire, gris et blancs.
Gants Berlin blancs et fil.
Chemises peau pink et blanches.
Do do lacheteuse genre nouveau.
Do do mérinos ordinaire, fin et extra.
Chaussettes mérinos blanc et gris.
Gants l'isle, épais, doubles.
Caleçons coton écru impérial.
Chaussures pour laine rouge.
Chaussettes mérinos pour enfants.
Bas de soie blancs pour femmes, &c. &c.

AUSSI:

7 caisses de toiles, 3 caisses toiles blanches 4/4, 1 caisse sheetings toile 9/8, 1 caisses mouchoirs 5/8 et 3/4 25 et 28 pouces, à vendre au plus bas prix possible par les soussignés.
LOISON & SILVESTRE,
11oct 36, rue de Chartres.

CHEMISES COULEUR, avec privilège de Drawback.—Reçu par le Rubicon, du Havre—4 caisses—300 douzaines chemises françaises, dessins nouveaux, convenables pour le marché mexicain, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
11 oct 36 rue de Chartres

ROBES DE BUFFALO—3 balles ou 50 robes de buffalo dernièrement reçues, à vendre par
LOISON & SILVESTRE,
11 oct 36 rue de Chartres

SUCRE—100 caisses de sucre brun de la Havane, convenable pour les raffineurs, à vendre pour clore une consignation, par
LABORDE & XIQUES,
12 oct 31 Commune

CAFE DE LA HAVANE—En vert, en magasin et à vendre à bas prix pour clore une consignation par LABORDE & XIQUES,
12 oct 31, Commune.

SUCRE—Blanc, brun et jaune, 1re qualité, à vendre par LABORDE & XIQUES,
12 oct 31, Commune

CIGARES—Un grand assortiment des meilleures marques de la Havane, et constamment en magasin, à vendre par LABORDE & XIQUES.
12 oct 31, Commune

MIEL SUPERIEUR—Blanc, de la Havane, en barils de 30 gallons, à vendre par
12 oct LABORDE & XIQUES, 31, Commune

CONFITURES de la Havane—Gelée et marmelades de goyave, en boîtes et barils, à vendre par LABORDE & XIQUES,
12 oct 31, Commune

PIERRES-PLATES de Yorkshire, à vendre par
WYLIE & EGANA,
12oct 32, Bienville.

SUCRE—Blanc, jaune et brun, de la Havane, à vendre par J. M. CABALLERO,
12oct 32, Vieille Levée.

CAFE HAVANE—En magasin et à vendre par
J. M. CABALLERO,
12oct 32, Vieille Levée.

CIGARES HAVANE—Un grand assortiment des meilleures marques, à vendre en magasin par
J. M. CABALLERO,
12oct 32, Vieille Levée.

MAQUEREAUX et MORUE—100 barils grands maquereaux No. 3, 300 caisses morue blanche, fraîche, en débarquement et à vendre par
WHITTEMORE & CUTTER,
12 oct 8, Nouvelle Levée

HUILE de Baleine et de Lin.—30 barils excellente huile de Baleine et 100 dito de lin, marques Thompson & Campbell, en débarquement et à vendre par WHITTEMORE & CUTTER,
12 oct 8, Nile-Levée

SAVON.—1,000 caisses de Boston, No 1, à vendre par WHITTEMORE & CUTTER,
12 oct 8 Nouvelle Levée

CHANDELLES—400 caisses blanc de baleine, à vendre par WHITTEMORE & CUTTER,
12 oct 8 Nouvelle Levée

SALERATUS—25 barriques de qualité supérieure, à vendre en magasin par
WHITTEMORE & CUTTER,
12 oct 8, Nouvelle Levee

HUILE de Baleine et de Cachalot—8 barriques huile pure et blanche de baleine, en débarquement de la barque Flora; 20 barriques huile raffinée de cachalot, pour l'usage des habitations, en débarquement du Suffolk, à vendre par
WHITTEMORE & CUTTER,
12 oct 8 Nouvelle Levée

THE—200 caisses thé poudre à canon, par boîtes de 6 et 12 livres, à vendre par
WHITTEMORE & CUTTER,
12 oct 8, Nile-Levée

FROMAGE—100 caisses excellent fromage de l'Ouest, à vendre par
WHITTEMORE & CUTTER,
12 oct 8, Nouvelle Levée

CIRE blanche pur, en blocs et en plaques.
Miel blanc pur, de Cuba, dito l'Ouest.
Sirop de calebasse.
Résine mamba.
Beurre de cacao, en débarquement et à vendre par H BONNABEL,
12 oct 37 rue Tchoupitoulas

AMANDES FRAICHES—25 barillets amandes douces, 30 livres chaque; 50 boites amandes amères, 25 livres chaque, à vendre par
HEPBURN & TURPIN,
11 oct—6 31 Vieille Levée

Bottes, Souliers et Brodequins.

320 caisses en débarquement des navires Flora, Suffolk et Powhatan, à vendre par E. G. HOBBS,
11 oct 12, rue de la Douane.

COTONS ECRUS—100 balles cotons écrus Chicopee D, 414, en débarquement du navire Suffolk, de Boston, à vendre par
11 oct McDOWELL & PECK.

CHANGEMENT DE DOMICILE.—W. H. Simmons a transporté son magasin au
11 oct No 31, rue Gravier.

MIEL—de la Havane, blanc; 10 tierçons, à vendre par W. H. SIMMONS
11 oct 31 Gravier.

SUCRE—de la Havane, blanc et jaune, à vendre par W. H. SIMMONS,
11 oct 31, Gravier.

OLIVES ESPAGNOLES—Très belles, en baril lets, à vendre par W. H. SIMMONS,
11 oct 31, Gravier.

MARCHANDISES FRANÇAISES.

EN débarquement des navires Oxnard et Sharon, venant du Havre:

3 caisses robes mousseline suisse, brochées et rayées fantaisie.
1 do coupe laine et coton 3/4.
1 do gants de fil.
2 do mouchoirs rouges et couleur, teintes à l'huile.
1 do châles coton et laine.
1 do Bareges unis et satinés.
10 do cotonnades extra fortes (nouveaux genres)
1 do fleurs artificielles.
1200 pièces rubans façonnés Nos 7, 9 et 12, assortis pour modes.
300 milliers capsules à percussion.
300 douzaines bonnets assortis de genres.
100 do mouchoirs imitation Madras et de l'Inde.
1 caisse soieries pour modes.
1 do crêpes unis et couleur et tulle illusion.
200 douzaines galons de fil.
25 grosses bretelles à douze.
1 caisse vases vernis.

L. H. RICHARD,
27, rue de la Douane, au 1er.

N. B.—En magasin, d'importation récente, 12 pièces bons draps de Sedan; 25 pièces satin de laine noir pour pantalons; cuirs, coutils écrus; cachemire (Serges) qualité supérieure; satin cuit pour gilets; carreaux, Joinville et carrées, satin uni et façonné; cravates nouvelles et riches; soieries moirées et rayées; cachemires et mousselines laine; Barèges imprimés, &c., &c. 7 oct—3

LES soussignés ayant été nommés par son Excellence le Gouverneur, Inspecteurs et Jaugeurs pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, ont formé une société et préviennent leurs amis et le public en général. Les ordres qui seront laissés chez Curtis & Buckingham, No. 7, rue de la Nouvelle-Levée, et 16, rue Tchoupitoulas, ou bien au "Old Constitution," No 39, Front-Levée, seront reçus avec reconnaissance et remplis ponctuellement.
7 oct—3m F. J. LYND, S. S. [illegible]

NEGRES EN DEMANDE.—On désire en trouver à louer, pour travailler sur une habitation à six milles de la ville, durant la roulaison des cannes. S'adresser à LAFOREST & SALLES,
8oct—☞ No. 28, rue Vieille Levée

Vins, Huile, Bouchons

REÇU par les derniers arrivages et à vendre par les soussignés:
100 barriques vin St Gilles;
300 caisses vin Bordeaux;
100 do do de Muscat supérieur;
15 balles amandes à la dame;
30 barils sucres différentes qualités;
30 paniers huile olive, bouteilles 24 onces.
30 do do do 12 1/2 do.
30 barils Haut Sauterne;
30 do do Barsac;
15 milles bouchons à damejeanne;
300 do do pointus fins;
300 do do do demi fine;
300 do do do reguliers fins.
Liqueurs assorties, fruits à l'eau de vie, champagne, &c. &c. MARTIAL PEYRET & Co.
8oct 27, rue St. Louis

MAGASINAGE.

LES soussignés offrent au public six magasins d'entrepôt, tous à l'épreuve du feu, situés dans la Seconde Municipalité, à très peu de distance des Wharfs de débarquement pour les bateaux à vapeur et les chalands.

Magasin de l'Union.—Rue Tchoupitoulas, coin Commerce et Notre Dame.
Magasin de l'Ouest.—Coin Julie et Foucher
Magasin du Pélican.—Rue du Commerce, coin Girod et Notre Dame.
Magasin du Croissant.—Nouvelle Levée, entre les rues Gaiennie et Suzette.
Magasin du Phenix.—Rue Tchoupitoulas entre St. Joseph et Julie.
Magasin-succursale.—Rue Notre-Dame, entre Tchoupitoulas et Magazine.

Ces magasins sont prêts à recevoir les marchandises de l'Ouest, à bas prix, dans des salles séparées d'excellents ouvriers sont constamment employés de manière à faciliter l'entrée et la sortie. On garantit la régularité et la promptitude.
EMERSON, TOURNÉ & Co.
11oct 154, Tchoupitoulas.

Marchandises françaises.

REÇU par les navires Brunswick et Rubicon, du Havre, et à vendre à des conditions libérales par les soussignés:

4 caisses damas coton; 2 do chalons uni.
2 do gourgouran pour meubles.
10 do indienne rouge, unie pour do.
8 do mouchoirs madras, 1 do foulards coton.
1 do foulards soie, article supérieur.
3 do schalls indienne; 3 d'écossais coton 6/4.
1 do do laine et coton.
8 balles cotonnade à pantalons.
1 caisse madapolam, coton blanc.
3 do Barèges écossais et imprimés.
1 do cachemire d'Ecosse imprimé.
1 do mousseline de laine unie couleurs assorties.
1 do do do noire.
1 do mérinos gris, diverses nuances.
1 do gants de laine verts, fourrés.
1 do caleçons, coton écru.
1 do bas coton écru; do gris pour femme et enf.
1 do mouchoirs batiste fil, impr., ourlets et brod.
1 do fichus mousseline laine; do soie fichus.
1 do satin laine noire; 2 caisses chemises pour.
2 do mousseline de laine écossaise imprimée.
4 caisses ombrelles soie; 2 do parapluies soie.
Dentelle imitation valenciennes et malines.
Do fil, un bel assortiment.
Bourses soie; do coton; cravattes soie, nouveauté.
Mouchoirs unis, gris, en moire et taffetas.
Assortiment complet de gants et mitaines.
Noirs et blancs, en filet uni et Egyptien.
Pointes cachemire d'Ecosse; Etoiles soie.
4 caisses cols brodés pour dames et enfants.
1 do effilés et agréments, toutes couleurs et larg.
1 do galon fil et coton, franç.; 1 do dito allem.
1 do cordons fil et lacets; do soie noirs, blancs.
Boutons pour garnitures de robes.
Echarpes écossaises en cachemire.
4 caisses balmorine coton; 1 do jupons crinoline.
1 boucaut anneaux à rideaux.
1 caisse Bareges vert et noir unis.
1 do peignes chignon et à retaper, vrai et façon buffle.
1 do corsets assortis; 1 do mouchoirs noir, soie.
En magasin, un grand assortiment de marchandises anglaises, américaines et françaises dont le détail serait trop long.
DUFOUR, DURAND & Co.
11oct 25, Chartres.

FONDS de la Banque des Citoyens en sommes à la convenance des acheteurs, à vendre par
PIERRE POTTZ,
22sept 35, Douane.

VEAUX vernis de Nys—Une caisse veaux vernis de Nys, reçue par le navire Brunswick du Havre, et à vendre par
DUFOUR, DURAND & Co
11oct 25, Chartres.

27 Caisses liqueurs surper. en pots de porcelaine 130 do do sup. surfines, dans de jolies bouteilles, 3 caisses liqueurs surper. en douze bouteilles, do eau verte,—25 paniers Coignac d'Angers, 400 do paniers champagne vieux au Comte, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co,
9oct 11 et 15, St Louis

50 Caisses poires et prunes à l'eau-de-vie, 20 do cerises do do. à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co,
9oct 11 et 15 St Louis

240 Boîtes Sardines Guilloux, 1400 demi-boîtes Sardines, Guilloux & Canus.—2000 quarts do do Canus, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co,
9oct 11 et 15, St Louis

VIN DE CHAMPAGNE—100 paniers, Marque Lorme, en débarquement du navire Natchez et à vendre par RAYMOND CAMUZAC,
9 oct 96, Vieille Levee

SUCRE HAVANE—200 caisses sucre jaune et brun, en magasin et à vendre par
RAYMOND CAMUZAC,
9oct 96, Vieille Levée

CHAPEAUX Bennet, couverts, chapeaux de paille de veau marin, &c, récemment reçus par les navires Hudson et Suffolk, articles très frais, à vendre par FROST & Co.
10oct 10, Magazine

A VENDRE, en débarquement du navire Rubicon, 25 caisses absinthe Vernon & Le Coultre par
N. DUDOUYT,
9oct 13, Toulouse, entre Chartres et Levée

EN magasin—100 caisses absinthe Berthoud frères 25 do do Edouard Pernod. A vendre par N. DUDOUYT,
9oct 13, rue Toulouse

12 1/4 pipes Cognac fine Champagne 1825, marque le Coq père & fils, à vendre par
N. DUDOUYT,
9oct 13, rue Toulouse

200 Barriques vin Bergasse, à vendre par
N. DUDOUYT,
9oct 13, rue Toulouse

25 Barils vin blanc Haut-Sauterne, à vendre par N. DUDOUYT,
9 oct 13, rue Toulouse

200 Caisses vin rouge bonne qualité St Julien 00 do blanc Haut-Sauterne, vin rouge à vendre par N. DUDOUYT,
9oct 13, rue Toulouse

15 Barils vinaigre français, à vendre par
N. DUDOUYT,
9oct 13, rue Toulouse

25 Barriques vin vieux Bordeaux St Julien do do do St Estèphe à vendre par N. DUDOUYT,
9oct 13, rue Toulouse

150 Paniers d'anisette surfine et superfine, à vendre par N. DUDOUYT,
9oct 13, rue Toulouse

EN débarquement du navire OXNARD, du Havre et à vendre par le soussigné:
337 paniers vin de Champagne qualité sup.
AUGUSTE MOLIER,
7oct rue St-Louis No 90

Vitres, Peintures, Huile, &c.

700 caisses verres à vitres. 30 caisses vitres françaises pour montres 100 doux. couleurs à l'eau. 30 barils huile de lin. 10 do vernis, en débarquement et à vendre par
7oct R. CLANNON, 46, Canal

COGNAC ayant droit au drawback—10 demi pipes 22 quarts de pipes, J. J. Dupuy, dans le magasin de la Douane, à vendre par B. TALAMON,
7oct 192, rue Royale

VIN de Bordeaux.—35 barriques vin rouge St Estèphe, Medoc.
34 barriques vin rouge Macau Médoc.
32 do do Graves Blanquefort
30 do do 1845 & 1844.
8 do do 1841.
10 barils vin blanc Haut Sauterne, 1844.
8 do do do 1842.
60 caisses do à vendre par
B TALAMON,
7oct 192, rue Royale

VIN de Marseille, marque Bergasse.
Vin de St George, vieux, à vendre par
7oct B. TALAMON, 192, Royale

COGNAC en barriques de pipe, en quart de pipes et en 1/2 pipes, de diverses marques; cognac Castillon, 1825, huile d'olive; savon français. bouchons ordinaires et bouchons pointus; sardines à l'huile, à vendre par B. TALAMON.
7oct 192, Royale.

HUILE D'OLIVE.—1250 jarres huile reçues par le brick Mercedita, de Barcelone, à vendre par
J. F. BERCIER & Co.
7oct 54, Vieille Levée.

VINS DE MALAGA.—En débarquement du brick Mercedita:
236 barillets indiens de vin sec,
35 do de vin doux,
10 do de muscat à vendre par
J. F. BERCIER, & Co.,
7oct 54, Vieille Levée.

BOUCHONS.—10 balles de 15 milliers chaque bouchons à bouteilles, reçus par la Mercedita, à vendre par J. F. BERCIER,
7oct 54, Vieille Levée

Sardines à l'huile ayant droit au Drawback.

EN débarquement du navire Oxnard, du Havre 3 caisses sardines à l'huile de la marque bien connue E. Guilloux en boîte et demi boîte à vendre par AUG. MOLIER,
7oct rue St-Louis No 90

A PARTIR de ce jour la société de commerce de Bertrand & Sisos est dissoute d'un commun accord. P. A. Bertrand reste seul chargé de la liquidation.

Nlle-Orléans, le 17 septembre 1847.
P. A. BERTRAND.
7 oct—☞ F. SISOS.

MAGASIN DE TAPIS.

En gros et en détail, No. 23, rue de Chartres

LES soussignés reçoivent maintenant un assortiment très étendu et du meilleur choix, de toute espèce de tapis, savoir:

Tapis d'Axminster et de velour, qualité supérieure.

Tapis de Bruxelles de diverses qualités, dessins nouveaux.

Tapis Ingrains, à triple tissu, double, superfins, fins, etc. etc.

Tapis laine et coton, à bon marché, tapis de Venise, de diverses largeurs et qualités, Baize et toile, Bourre pour dessus de table, tapis de passages en grande variété, couvertures de tables et de pianos, tentes de crin pour meubles, transparents pour fenêtres, etc. etc. etc.

Toile cirée pour planchers, de diverses largeurs et qualités, dessins nouveaux.

300 pièces de nattes de diverses largeurs et qualités, le tout est offert au plus bas prix du marché par
9 oct—6m A. BROUSSEAU & Co.

Dissolution de Société.

LA société existant en cette ville sous la raison de Reynaud, Cucullu & Cie., est dissoute aujourd'hui par expiration du contrat. La raison sociale ne sera employée que pour la liquidation.

Nouvelle Orléans, 1er octobre 1847.
P. REYNAUD,
J. M. CUCULLU,
R. F. VODRMES.

☞ P. Reynaud continuera les affaires de la maison Reynaud, Cucullu & Cie., pour son propre compte au No. 34, rue Tchoupitoulas, sous la raison de P. REYNAUD.